

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 313 Subventions (7.000 euros) à l'association Difé kako (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Difé Kako (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros dont 4.000 euros sur proposition de la Mairie du 13e est attribuée à l'association Difé Kako, 32, rue du Javelot (13e), au titre de 2018 (510, 2018-02779, 2018-03919).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, pour 3.000 euros, nature 65748, rubrique 3111, et pour 4.000 euros, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO